

CONSEIL MUNICIPAL du 21 Novembre 2016

Présents : MORICHEAU Francis, COMBY Jean Yves, MERCIER Claude, VUAILLAT Joël, SEVESSAND Benjamin, LE METAYER Marie-Anne, GRECARD Dominique, PLOCKI Michelle.

Absents excusés : PONCET Régine (pouvoir donné à VUAILLAT Joël)

Secrétaire de Séance : VUAILLAT Joël

Début de séance à : 19h 05

1°/ Approbation PV du conseil municipal du 19/10/2016 :

Le PV du conseil municipal du 19/10/2016 est approuvé par 8 voix pour et 1 Abstention.

2°/ Décisions modificatives :

Budget annexe Assainissement : Décision modificative n° 01

Au compte exploitation, on constate un dépassement des charges générales de 221.05 € au chapitre 011. Celui-ci sera compensé par un transfert du chapitre 70 ventes et produits à hauteur de 1500 € destiné à couvrir ce dépassement et d'éventuelles dépenses à venir.

Soit : D.M. n° 01/2016 Exploitation / dépenses chapitre 011 + 1 500,00 €
Exploitation / recettes chapitre 70 + 1 500,00 €

Budget général commune : Décision modificative n° 02 :

En fonctionnement dépenses, pour honorer la cotisation au FPIC la somme de 600 € prévue au budget prévisionnel s'avère insuffisante. En conséquence pour financer les 1821 € à reverser à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, il est nécessaire de transférer 1221 € de l'article 022 dépenses imprévues et d'abonder cette même somme à l'article 73929.

En investissement dépenses, pour financer le 4ème acompte du SIDEC pour la construction du C.T.M. à hauteur de 10 310,78 € il est nécessaire de transférer 1 200 € de l'article 020 dépenses imprévues et porter cette même somme à l'article 238.

Et pour financer le remplacement de 2 portes au Centre Commercial coté boulangerie à hauteur de 5360 € TTC aucune somme n'avait été inscrite au budget prévisionnel 2016. En conséquence, il est nécessaire de soustraire à l'article 020 dépenses imprévues le montant de 5360 € et de reporter cette même somme à l'article 2135.

Soit D.M. n° 02/2016 Fonctionnement / dépenses article 73925 + 1 221,00 €
article 022 - 1 221,00 €
Investissement / dépenses article 2135 + 5 360,00 €
article 238 + 1 200,00 €
article 020 - 6 560,00 €

Ces 3 décisions modificatives du point 2 de l'ordre du jour ont été approuvées à l'unanimité.

3°/ **Epandage des boues de la station d'épuration :**

Le suivi agronomique des épandages de boues de la station d'épuration de La Pesse a été reconduit

pour une période de 3 ans. Le coût annuel de cette prestation s'élève à 1743,50 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

La commune sollicitera la chambre d'agriculture (Mr Mozer) sur les réponses à apporter pour finaliser notre plan d'épandage des boues .

4°/ Indemnité de conseil au comptable du trésor :

Sur avis de Mr le Maire, le conseil municipal propose de réévaluer le taux d'indemnité versé au comptable du trésor par un relèvement de celui-ci de 75% à 100% soit 396,12 € au lieu de 297,05 €. Décision approuvée par 6 voix pour et 3 voix contre.

5°/ Location studio Les Ramas :

Sans suite donnée du demandeur, la décision des modalités de cette location est reportée au prochain conseil municipal. Le CM autorise le Maire à signer le contrat pour le 1^{er} décembre si nécessaire.

6°/ Fusion communes nouvelles :

Lors de la réunion du 3 novembre 2016 à Septmoncel à laquelle ont été présentés les différents tableaux d'états des lieux patrimoniaux et projets de chaque commune, il a été décidé que chaque commune participante propose son choix de fusion pour le 15 décembre 2016.

Chaque élu s'étant prononcé sur les 7 scénarios proposés, il en résulte un choix exprimé à une forte majorité pour un regroupement des communes de La Pesse, Les Bouchoux, Les Moussières et Bellecombe.

Commentaire : ce résultat a été influencé par les échanges exprimés et en cours entre les communes de Septmoncel et des Molunes. Cette hypothèse de fusion des 2 communes minore les possibilités de fusion plus large.

7°/ Branchements électriques pour le C.T.M. :

Après information à son conseil municipal du courriel du SIEDEC, le Maire sollicitera le service Energies et Réseaux Electriques du SIEDEC pour les travaux de branchements électriques du C.T.M. et de la parcelle voisine AC 130 appartenant à ce jour à l'Association « les Compagnons du Soleil »

8°/ SIEDEC : Subvention demande aide départementale :

La délibération du 19 octobre 2016 devra être modifiée par ajout de la mention « **et de la subvention escomptée du Département** »

Ce point est approuvé à l'unanimité.

Pour la délibération ayant pour objet le plan de financement du C.T.M., il est nécessaire d'en prendre une nouvelle incluant la demande d'aide départementale.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

9°/ Conseil Départemental : Convention assistance technique 2017/2021 :

La convention actuelle d'assistance technique du Conseil Départemental pour la gestion et contrôle de notre station d'épuration arrivant à son terme, il est nécessaire de procéder à sa reconduction pour la période de 2017 à 2021.

Décision approuvée à l'unanimité.

10°/ Indemnité à l'agent recenseur :

Après exposé de Claude Mercier ayant participé en compagnie de notre secrétaire de mairie à une réunion à Orgelet pour l'organisation du recensement de population qui aura lieu du 19 janvier au 28 février 2017, la commission du personnel sera réunie pour le choix et la nomination de l'agent recenseur qui devra suivre 2 demi journées de formation décentralisée à Larrivoire.

Décision est prise à l'unanimité pour reverser intégralement à l'agent recenseur le montant de la dotation forfaitaire attribuée à la Commune représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par la commune pour préparer et réaliser cette enquête, soit 849 €. La commune prend à sa charge l'intégralité des cotisations.

Questions diverses :

- * Concert Gospel du 17 décembre :

Les affiches et les flyers sont à disposition des élus qui les diffuseront suivant un plan de distribution. La collation qui suivra le concert aura lieu à la salle communale. Elle sera fournie par les Salaisons du Chalam, la Boulangerie et l'Epicerie Vival.

- * Lotissement privé Semine 2 :

Un courrier sera envoyé aux lotisseurs pour la prise en compte et l'exécution de la réfection de chaussée dans les règles de l'art à une date optimale.

La commune sera présente pour la réception des travaux.

- * Intervention électrique au RDS :

L'entreprise SVE fournira un devis pour le remplacement du contacteur bruyant de l'armoire électrique de la cuisine du RDS.

- * Centre commercial :

La Pessière est contactée pour la remise en ordre des fuites en toiture.

Un contact sera pris avec un étancheur pour faire une réparation provisoire avant une intervention définitive sur la terrasse Est.

L'assemblée générale de la copropriété aura lieu la 2^{ème} semaine de janvier, date à définir avec Agir Immobilier.

- * Totem :

Les différents logos des labels obtenus (station verte, village de neige et nordics) sont transmis à l'entreprise Blanc Publicité chargée de la réalisation et de la pose de ces sigles au format 50 x 50 cm.

Courriers divers :

- Maison de Teiss pour félicitations obtention des logos.
- Parti Socialiste : demande de salle et moyens pour organisation des primaires des 22 et 29 janvier 2017. Débat pour contribution financière à hauteur de 50 € par journée d'élections.
- Courrier de Mmes Laurence Danrey et Catherine Comby pour demande de réunion tripartite pour gestion hivernale de la route de la Borne au Lion.
- Fleurissement de la Commune : Une coupe accompagnée d'un virement de 50 € ont été attribués à la Commune en récompense de la qualité du fleurissement. Le conseil se réjouit du travail effectué par Régine Poncet et son équipe sur la décoration florale.

Fin de Séance à 22h05

Date prévue du prochain conseil municipal : le vendredi 16 décembre 2016 à 19h00